



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

**n° 170-2022**

----

**OBJET :**

Remplacement d'un membre  
de la commission « des  
affaires sociales, éducation,  
culture, loisirs, sport,  
traditions » suite à démission

**VOTE :**

**Détail dans le corps de  
la délibération**

**POUR :**

**32** (30 « Pour Miramas »  
+ 2 « Miramas avec  
vous »)

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur **Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Madame et Messieurs,**

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO  
Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI  
Fadéla AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT  
Hatab JELASSI par Maryse RODDE  
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Remplacement d'un membre de la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions » suite à démission

Vu la délibération n°28-2020 du 10 juin 2020 portant création de 3 commissions municipales composées chacune de 13 membres élus ;

Vu la délibération n°29-2020 du 10 juin 2020 relative à la composition des commissions municipales ;

Considérant que selon les termes de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales et la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale et l'ensemble des tendances représentées au sein du Conseil municipal doit pouvoir disposer d'un représentant au sein des commissions permanentes ;

Considérant que Madame Laurence LEY, conseillère municipale démissionnaire au 30 août 2022, avait été désignée le 10 juin 2020, seule membre de la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions » pour représenter la liste « Miramas avec vous » ;

Considérant que suite à cette démission la composition de la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions » ne reflète plus l'expression pluraliste des différentes tendances du Conseil municipal ;

J'invite les élus du groupe « Miramas avec vous » à faire part du nom du conseiller issu de son groupe pour remplacer Madame Laurence LEY au sein de la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions » ;

A défaut de désignation par la liste « Miramas avec vous » d'un remplaçant, il sera procédé à la désignation d'un remplaçant par voie d'élection parmi les autres conseillers des groupes représentés au Conseil municipal, suivant le principe de la représentation proportionnelle et l'objectif d'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Dans le cadre de la pondération pour l'expression pluraliste de l'ensemble des tendances représentées au sein du Conseil municipal, Monsieur Errol FERRER est candidat pour la liste « Miramas avec vous ».

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du remplacement de Madame Laurence LEY au sein la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions », suite à sa démission de son poste de conseiller municipal.

- **DESIGNE** Monsieur Errol FERRER comme représentant à la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions ».
- **PRECISE** que les autres membres de la commission « des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport, traditions » sont inchangés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

le : 21 octobre 2022

**Le Maire**

**Acte signé le 13 octobre 2022**

**Frédéric VIGOUROUX**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*